

FINANCES ET AGRICULTURE



SOMMATION

ENSUITE

D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS

par la Commune du Chenit
pour: Piste cyclable Ecole secondaire – Pré Rond

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

- qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
- qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District du Jura-Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Commune Le Chenit
Indemnités

Fr.
à payer
par
l'expropriant

Guillaume Brigitte
Le 7 juillet 2023.

3600.—

Le conservateur du Registre foncier: M^mc Gök Kaynak

INSTITUTIONS, TERRITOIRE ET SPORT

Approbation

Le 30 juin 2023, le Département a approuvé, sous réserve des droits des tiers:

- la modification du règlement de la zone réservée cantonale sur les parcelles n° 95, 535, 536 du cadastre de la commune de Le Vaud prolongeant la durée de la zone réservée cantonale de trois ans, soit jusqu'au 3 juillet 2026.

Direction générale du territoire et du logement

Approbation des plans d'affectation

Le 30 juin 2023, le Département a approuvé, sous réserve des droits des tiers:

- la prolongation de la zone réservée, modifications du règlement, sise sur la commune de Corsier-sur-Vevey.

Direction générale du territoire et du logement

Approbation des règlements communaux

Le 4 juillet 2023, le Département a approuvé, sous réserve des droits des tiers:

- le règlement communal de la commune d'Yverdon-les-Bains relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

Direction générale du territoire et du logement

Préfecture du district de la Broye-Vully

Le Président de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer A vous CHERTIER Arnaud, précédemment domicilié à Camping Pra Collet, route du Jorat 71 A, Vers-chez-les-Blancs, 1000 Lausanne 26, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisé que le Président de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer a rédigé un procès-verbal vous concernant, à la suite de l'audience du mercredi 28 juin 2023 à 8h, dans le litige de droit du bail qui vous oppose à COSTANTINI Leonardo, représenté par Gérance Robert Crot & Cie SA, pour l'appartement de 4 pièces en duplex au 2^e étage sis rue des Terreaux 16, 1510 Moudon.

Le Président: Olivier Piccard, Préfet

Approbation

Le 4 juillet 2023, le Département a approuvé, sous réserve des droits des tiers:

- la modification du règlement de la zone réservée cantonale sur la parcelle n° 2310, du cadastre de la commune d'Yvorne prolongeant la durée de la zone réservée cantonale de trois ans, soit jusqu'au 6 juillet 2026.

Direction générale du territoire et du logement

Approbation des règlements communaux

Le 4 juillet 2023, le Département a approuvé, sous réserve des droits des tiers:

- la modification de l'article 9 du règlement communal de la commune d'Yvorne concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions du 19 février 2019.

Direction générale du territoire et du logement

JEUNESSE, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

OCTROI D'UNE PROLONGATION D'AUTORISATION D'EXPLOITER

District:	Jura-Nord vaudois
Commune:	Valeyres-sous-Montagny
Coordonnées:	2°53'450 / 1°18'3'250
Lieu-dit:	PPA Sur Crusille
Travaux:	Conformément aux articles 24 de la loi cantonale sur la gestion des déchets et 40 de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité a accordé, le 3 juillet 2023, la prolongation de l'autorisation d'exploiter la décharge de type D (casier à scories 3) «Sur Crusille», dans le Plan partiel d'affectation «Sur Crusille», Commune de Valeyres-sous-Montagny, entré en vigueur le 25 novembre 1998 et modifié le 19 octobre 2005.
Propriétaire(s):	SI Cand-Landi SA, Rue du Grandsonnet 3, 1422 Grandson
Exploitant:	Gravières des Tuileries SA, Rue du Grandsonnet 3, 1422 Grandson
Bureaux d'étude:	<ul style="list-style-type: none"> Biol Conseils SA, Pl. Chauderon 3, CP 7406, 1002 Lausanne Jaquier-Pointet SA, Géomètres, Rue des Pêcheurs 7, 1400 Yverdon-les-Bains

Direction générale de l'environnement

Direction des ressources et du patrimoine naturels
Division géologie, sols et déchets